

COMMENT MON LOGEMENT A-T-IL ÉTÉ CHOISI ?

Votre adresse a été sélectionnée aléatoirement par l'Insee. Afin que cette étude représente au mieux le parc de logements en France métropolitaine et ses conditions d'occupation, il est très important que chaque foyer dont le logement a été sélectionné accepte de répondre.

QUE DEVIENNENT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Les données recueillies permettront de mieux connaître le parc de logements en France métropolitaine et ses conditions d'occupation. Elles seront analysées à des fins statistiques et de recherche, en partenariat avec l'Insee, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), et pour sa partie francilienne la ville de Paris et l'IAU Île-de-France ainsi que les directions régionales et interdépartementales de l'hébergement et du logement, et de l'équipement et de l'aménagement (Drihl et DRIEA). Les résultats de ces analyses seront rendus publics.

Toutes les réponses données lors de l'entretien resteront strictement confidentielles et seront analysées uniquement à des fins statistiques. Nous garantissons la confidentialité de vos réponses, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

À QUOI LES INFORMATIONS COLLECTÉES SERVENT-ELLES ?

Elles servent à alimenter des études économiques et sociales sur les conditions de logement en France. Les résultats sont utilisés par les journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.

INFORMATIONS

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site de l'institut Ipsos, via le lien suivant pour obtenir des informations sur l'enquête :

www.enquete-logement2020.fr

CONTACTS

Contactez-nous par téléphone au

0 800 970 674

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante :

enquete-logement2020@ipsos-direct.fr

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2019X085LO du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2019 et 2020 – Arrêté en cours de parution. Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Le Sdes est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte. Les droits des personnes, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données du ministère : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr



L'ENQUÊTE LOGEMENT (EnL)

Présentation de l'enquête



POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

Depuis 1955, l'enquête Logement (EnL) a été effectuée tous les 4 à 7 ans par l'Insee. Le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales en réalise cette année la 15ème édition.

Cette enquête est essentielle pour les utilisateurs des statistiques publiques sur le thème du logement ainsi que pour les acteurs du secteur (élus, aménageurs, constructeurs, bailleurs sociaux et privés).



QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Cette édition 2019-2020 a pour objectifs de fournir une photographie du parc de logements et des conditions de logement des ménages, et d'évaluer les dépenses en logement.

Elle permettra d'enrichir près de 65 ans de travaux antérieurs en mesurant l'évolution du coût du logement pour les ménages, le fonctionnement du marché du logement et les opinions et souhaits des ménages en matière de logement.



QUAND DOIT-ON RÉPONDRE ?

L'enquête sera réalisée au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020 en France métropolitaine, auprès de 70 000 logements.

COMMENT L'ENQUÊTE SE DÉROULERA-T-ELLE ?

Un enquêteur ou une enquêtrice d'Ipsos vous rendra prochainement visite à votre domicile. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Une personne de votre logement, la plus à même de répondre à l'enquête, sera désignée. Il s'agit d'une personne résidant dans le logement au moins un mois dans l'année et dont le nom figure dans le bail de location ou sur le titre de propriété du logement.

DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

Pour faciliter l'entretien, il est souhaitable que vous prépariez des documents contenant des informations précises sur vos dépenses de logement (par exemple vos quittances de gaz et d'électricité ainsi que les factures annuelles de régularisation, vos quittances de loyer si vous êtes locataire, votre facture de régularisation de charges, vos échéanciers de prêts si vous avez contracté des emprunts pour acheter votre logement, votre taxe foncière éventuelle, etc.). Une partie importante du questionnaire porte en effet sur ces dépenses dans le budget des ménages.

QUELQUES RÉSULTATS DES ENQUÊTES PRÉCÉDENTES

Part des dépenses de logement dans le budget des ménages

